

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

ADDIS ABABA, ETHIOPIA P. O. BOX 3243 TELEPHONE : 0115517 700 FAX :0115517844  
WEBSITE: [www.africa-union.org](http://www.africa-union.org)

---

**CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE**  
**237<sup>ème</sup> REUNION**  
**21 JUILLET 2010**  
**KAMPALA, OUGANDA**

**PSC/PR/2(CCXXXVII)**  
**Original: Anglais**

**RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION**  
**SUR LA SITUATION AU DARFOUR**

**RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA  
COMMISSION SUR LA SITUATION AU DARFOUR**

**I. INTRODUCTION**

1. Lors de sa 198<sup>ème</sup> réunion tenue le 21 juillet 2009, le Conseil a examiné la situation au Darfour. Le Conseil a, entre autres, décidé de proroger, pour une nouvelle période de 12 mois, le mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations unies au Darfour (MINUAD), tel que défini par le Conseil de sécurité des Nations unies dans sa résolution 1769 (2007) en date du 31 juillet 2007, et a demandé à ce dernier de faire de même [Communiqué PSC/PR/Comm (CXVIII)]. Par la suite, le 30 juillet 2009, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1881(2009), qui a également prorogé le mandat de la MINUAD, tel qu'énoncé dans la résolution 1769, pour une période additionnelle de 12 mois, à compter du 31 juillet 2010.

2. Le présent rapport, qui doit être lu en conjonction avec le rapport sur les activités du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA (AUHIP) sur le Soudan que j'ai présenté à la 235<sup>ème</sup> réunion du Conseil tenue le 2 juillet 2010 [PSC/PR/2[(CCXXXV)], fait le point de la situation au Darfour, couvrant les aspects sécuritaire et humanitaire, le déploiement de la MINUAD, l'état du processus politique, ainsi que les efforts déployés par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau. En conclusion, il formule des recommandations sur la voie à suivre, y compris le renouvellement du mandat de la MINUAD.

**II. SITUATION SÉCURITAIRE**

3. Comme le Conseil le sait, la situation sécuritaire au Darfour a considérablement changé depuis le pic de la crise atteint en 2003-2004. Cependant, au cours des derniers mois, la situation sur le terrain s'est gravement détériorée, marquée qu'elle est par le déclenchement de combats intenses entre le Mouvement pour la Justice et l'Égalité (MJE) et les troupes gouvernementales, des affrontements répétés entre l'Armée de Libération du Soudan (ALS)-Abdul Wahid et les forces gouvernementales et des affrontements inter-tribaux dans le couloir de Zalingei, dans la partie Ouest du Darfour.

4. Entre janvier et mars 2010, les Forces armées du Soudan (SAF) se sont affrontées avec l'ALS-Abdul Wahid, dans le Djebel Marra, et avec le MJE, dans le Jebel Moon. A la suite d'une brève période d'accalmie consécutive à la signature, le 20 février 2010, de l'Accord cadre entre le Gouvernement et le MJE et pendant les élections générales du mois d'avril, de nouveaux combats ont éclaté entre les SAF et le MJE, le 3 mai 2010, dans la région du Jebel Moon (Ouest du Darfour), un bastion traditionnel du MJE. Les attaques au sol et les bombardements aériens des SAF ont contraint le MJE à se retirer du Jebel Moon, dès le 13 mai, se repliant au Sud-Est, à travers le Nord et le Sud-Darfour, vers la frontière avec le Sud Kordofan. Les rapports reçus à la fin du mois de mai indiquaient que les forces de l'ALS-Abdul Wahid dans le Jebel Marra avaient lancé des attaques contre les positions des SAF à Kindingeer, Leiba et Deribat, au Sud Darfour,

autant de zones qui étaient contrôlées par les forces d'Abdul Wahid avant février 2010. La situation militaire sur le terrain reste fluide, les affrontements se poursuivant, dans certaines parties du Jebel Marra, avec les forces de l'ALS-Abdul Wahid, et le long des principales voies d'approvisionnement entre Khartoum et El Fasher et Nyala, avec le MJE.

5. La situation sécuritaire continue d'être difficile pour le personnel de la MINUAD et celui des agences humanitaires. Entre juillet 2009 et juillet 2010, les soldats de la paix de la MINUAD ont été attaqués à 28 reprises, enregistrant 10 morts et 26 blessés dans leurs rangs ; à deux reprises, des membres du personnel de la MINUAD ont été enlevés. Aucun effort ne doit être ménagé pour traduire en justice les auteurs de ces crimes. En outre, au cours de la même période, 54 membres du personnel des Nations unies ont été victimes d'actes de banditisme, tandis que 53 véhicules ont été volés à la MINUAD et aux agences des Nations unies. Les inquiétudes concernant la situation sécuritaire et l'acheminement de l'aide humanitaire au Sud Darfour se sont aggravées ces dernières semaines, à la suite de l'enlèvement de membres du personnel de deux ONG internationales au Sud Darfour, le 18 mai et le 22 juin, respectivement. A ce jour, les trois personnels internationaux enlevés sont toujours en captivité.

6. C'est dans ce contexte que le Conseil, en sa 235<sup>ème</sup> réunion, a exprimé sa préoccupation face à la situation sécuritaire qui prévaut au Darfour, appelant toutes les parties à faire preuve de retenue et à s'abstenir de toute action susceptible de compliquer davantage la situation. Je ne peux que me faire l'écho de ces préoccupations, notamment en raison de l'impact de cet état de fait sur la population civile et la recherche d'une solution politique. Je suis encouragé par l'engagement du Gouvernement du Soudan, lors de ses consultations avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau, à prendre des mesures unilatérales pour améliorer la situation sécuritaire au Darfour, en particulier pour les personnes déplacées internes.

### **III. SITUATION HUMANITAIRE**

7. Près de deux millions de personnes - un quart de la population du Darfour - sont actuellement déplacées et continuent de dépendre des agences d'aide pour leur survie. L'ampleur des déplacements forcés de populations en 2010 s'inscrit dans le prolongement de la tendance observée ces dernières années, avec près de 116.000 personnes déplacées à ce jour pour l'année en cours, 175.000 en 2009, et environ 300.000 en 2007 et 2008.

8. En mai 2010, le Programme alimentaire mondial (PAM) a distribué des vivres à plus de trois millions de personnes au Darfour, tandis que plus de 250.000 autres nécessiteux n'ont pu en bénéficier en raison de difficultés d'accès liées à l'insécurité, ainsi que de la suspension des activités de certains prestataires de services du fait également de problèmes sécuritaires. La pénurie d'eau au Darfour s'aggrave, avec l'assèchement de nombre de puits. Avec les récents combats dans le Jebel Marra et dans certaines parties du Sud Darfour, l'accès aux populations affectées reste une source de préoccupation, en raison des restrictions imposées tant par le Gouvernement que les Mouvements armés.

9. Dans l'intervalle, l'Equipe pays des Nations unies et la MINUAD s'emploient à aider le Gouvernement et les autorités locales à consolider la paix là où elle a été restaurée, afin de stimuler les possibilités de reprise des activités de subsistance et de permettre aux personnes déplacées internes de redevenir maîtres de leur avenir. Des efforts louables en vue de la mise en œuvre de mesures inutiles de relèvement ont été entrepris par les organismes des Nations unies au cours des dernières années, parallèlement à l'acheminement de l'aide humanitaire. Dans le cadre de son mandat de protection, la MINUAD s'emploie à accroître son soutien aux efforts de relèvement, tout en veillant à créer un environnement sûr et sécurisé sur les principales routes du Darfour et dans les zones sortant de conflit.

#### **IV. DEPLOIEMENT DE LA MINUAD ET ASPECTS CONNEXES**

10. Au cours de la période sous examen, des changements ont été opérés à la tête de la MINUAD, avec la nomination, depuis janvier 2010, du Professeur Ibrahim Gambari, ancien sous-Secrétaire général des Nations unies et diplomate nigérian, en qualité de nouveau Représentant spécial conjoint, en remplacement de M. Rodolphe Adada. La 14<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence de l'Union, qui s'est tenue à Addis Abéba du 31 janvier au 2 février 2010, s'est félicitée de cette nomination.

11. Au 12 juillet 2010, l'effectif du personnel militaire de la MINUAD était de 17.270, soit 88 pour cent de l'effectif total autorisé de 19.555. Ce chiffre comprend 16.712 soldats, 308 officiers d'Etat-major, 70 officiers de liaison et 180 observateurs militaires. Le groupe avancé du second bataillon sénégalais d'infanterie est arrivé au Darfour le 17 mai 2010, portant ainsi le nombre de bataillons d'infanterie de la MINUAD à 17 sur les 18 autorisés.

12. En ce qui concerne la composante de police, son effectif s'élevait à 2.658 conseillers de police, soit 70 pour cent de l'effectif autorisé de 3.772, dont 367 femmes. Treize des 19 unités de police constituées sont déployées dans la zone d'opération. Le personnel des unités de police constituées était de 1.808, soit 68 pour cent de l'effectif autorisé de 2.660. Le déploiement des six unités de police constituées restantes devrait être achevé d'ici à la fin 2010.

13. Enfin, à la date du 12 juillet 2010, le nombre des personnels civils de la MINUAD était de 4.210 (1.115 internationaux, 254 nationaux et 441 volontaires des Nations unies). Ce chiffre représente 75 pour cent de l'effectif autorisé de 5.577. La Mission continue de rencontrer des difficultés dans le recrutement et le maintien du personnel qualifié en raison des conditions de vie difficiles et de la situation sécuritaire imprévisible au Darfour. Depuis janvier 2008, 193 candidats potentiels ont décliné les offres d'emploi qui leur étaient faites.

14. La MINUAD continue de subir les conséquences opérationnelles de l'absence de capacités militaires aériennes essentielles, en particulier les 18 hélicoptères de combat de moyenne portée et l'unité de reconnaissance dotée d'appareils à voilure fixe, pour lesquels aucune promesse de contribution n'a été reçue. La combinaison de ces insuffisances avec les retards importants accusés dans le déploiement des deux compagnies d'infanterie qui ont été promises restreint les activités de surveillance et de vérification de la MINUAD et entrave ses capacités de réaction rapide. J'en appelle à tous les pays ayant les capacités nécessaires pour qu'ils fournissent à la MINUAD les multiplicateurs de force requis.

15. Lors de sa 198<sup>ème</sup> réunion, le Conseil a exprimé sa gratitude au Gouvernement éthiopien pour la mise à disposition de cinq hélicoptères tactiques. L'Unité éthiopienne d'hélicoptères tactiques a été déployée à Nyala le 16 février 2010. Toutefois, entre mars et juin, l'Unité n'a été autorisée à effectuer que 94 vols limités à la formation, au maintien des compétences des équipages et à la familiarisation avec la zone de déploiement. L'accord avec le Gouvernement sur l'emploi à chaque fois que de besoin et de façon inconditionnelle de ces hélicoptères dans des situations de crise émergente n'est pas encore mis en œuvre.

16. En réponse aux nécessités de l'heure, l'attention de la MINUAD est passée du déploiement de la Mission à la mobilisation de ses ressources militaires, de police et civiles au profit du Darfour. La composante militaire de la Mission assure l'escorte d'un nombre croissant d'habitants du Darfour et fournit un soutien à la communauté humanitaire en vue de l'acheminement de l'aide aux personnes dans le besoin. Il y a maintenant des patrouilles régulières sur des milliers de kilomètres de route, qui constituent ainsi un moyen de dissuasion active contre la violence et les actes criminels opportunistes. Dans l'intervalle, la police de la MINUAD a lancé le concept de police de proximité dans les camps de personnes déplacées, y compris des patrouilles 24 heures sur 24 et 7 jours/ 7 dans 18 camps. Elle est également présente au sein de nombreuses communautés vulnérables dans l'ensemble du Darfour, servant de premier point de contact sur les questions sécuritaires et de pont entre les citoyens et les institutions de sécurité de l'Etat. La composante police a établi des relations de travail avec ses homologues gouvernementaux, renforçant les capacités locales de prévention des crimes, conformément aux normes et standards internationaux. La composante civile de la MINUAD apporte un soutien quotidien aux communautés et aux institutions locales du Darfour, y compris la société civile, l'Autorité régionale de transition au Darfour, les Commissaires des localités, l'administration autochtone et les chefs communautaires.

17. La période sous examen a également été marquée par la tenue des 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> réunions du Mécanisme tripartite de coordination comprenant le Gouvernement du Soudan, l'Union africaine et des Nations unies, à Khartoum et Addis Abéba, respectivement le 16 novembre 2009 et le 10 mai 2010. Il me plaît de souligner que ce Mécanisme continue à aider à la résolution des questions liées au déploiement de la MINUAD. L'une des questions examinées lors de la 7<sup>ème</sup> réunion tripartite est le cas du personnel de la MINUAD retenu en otage ; le Gouvernement du Soudan a réitéré son engagement à déployer tous les efforts nécessaires

pour la libération de ces otages. Au cours de la 8<sup>ème</sup> réunion, les délibérations ont porté sur les voies et moyens d'exploiter au maximum « l'emploi » des ressources, équipements et matériels de la MINUAD, afin de renforcer la sécurité et de mieux appuyer, le relèvement et le développement au Darfour.

## **V. PROCESSUS POLITIQUE AU DARFOUR**

18. Lors de sa réunion tenue en juillet 2009, le Conseil a exprimé sa préoccupation face aux difficultés rencontrées dans le processus de paix, en particulier l'absence de progrès dans les pourparlers entre le Gouvernement du Soudan et le MJE et l'impasse dans la mise en œuvre de l'Accord de bonne volonté et de promotion de la confiance en vue du règlement du conflit au Darfour, signé entre les deux parties, à Doha, au Qatar, le 17 février 2009. Le Conseil a appelé toutes les parties soudanaises à faire preuve de la volonté politique nécessaire et d'engager un dialogue sans conditions préalables. Lors de sa réunion du 2 juillet 2010, le Conseil a encouragé les parties au processus de Doha à intensifier leurs efforts en vue de la réalisation de nouveaux progrès, et a exhorté les Mouvements qui ne sont pas présents à Doha à participer au processus.

19. Au cours de la période sous examen, les négociations entre les belligérants armés, menées par le Médiateur en chef conjoint UA/NU, Djibril Bassolé, avec l'appui du Gouvernement du Qatar, ont continué à faire face à des difficultés. Le 23 février 2010, à Doha, le Gouvernement du Soudan et le MJE ont signé un Accord-cadre pour la résolution du conflit au Darfour. Cet Accord a été négocié et paraphé à N'djamena, le 20 février, sous les auspices du Président Idriss Déby Itno, auquel je voudrais rendre hommage pour ses efforts. J'ai assisté à la cérémonie de signature à Doha. Toutefois, ce processus a depuis été sérieusement compromis, les parties n'ayant pu conclure un Protocole de mise en œuvre du cessez-le-feu ou un accord final à la date limite du 15 mars 2010, en raison notamment de divergences sur la participation d'autres Mouvements aux pourparlers de paix et de l'insistance du MJE sur la libération par le Gouvernement soudanais de ceux de ses membres détenus à Khartoum. Il s'en est suivi, en mai, une reprise des combats entre les parties en divers endroits du Darfour, et l'annonce par le MJE de son retrait du processus de paix.

20. Le 19 mai, le Président du MJE, le Dr Khalil Ibrahim, a été arrêté à l'aéroport de N'djamena et s'est vu refuser l'entrée par les autorités tchadiennes. Après cet incident, le Président du MJE s'est rendu à Tripoli, en Libye, où il demeure. Le MJE insiste sur le fait que la Médiation doit faciliter le retour du Dr Khalil au Darfour. Il n'est point besoin de souligner que la Médiation n'a ni la capacité ni le mandat de faciliter le déplacement du MJE vers une destination autre que Doha.

21. Il me plaît, toutefois, d'indiquer que des progrès ont été accomplis dans l'unification des Mouvements armés, comme en témoigne la création, le 23 février 2010, du Mouvement pour la Libération et la Justice (MLJ), née de la fusion des groupes de Tripoli et d'Addis Abéba en un

seul mouvement sous la direction de M. Eltigani Seise. Le 18 mars 2010, le MLJ et le Gouvernement du Soudan ont signé un Accord-cadre pour la résolution du conflit au Darfour, ainsi qu'un Accord de cessez-le-feu. Le Commissaire à la Paix et à la Sécurité a assisté à la cérémonie de signature à Doha. Les discussions entre le Gouvernement du Soudan et le MLJ ont repris à Doha, le 6 juin 2010. Les deux parties ont convenu d'un programme de travail et ont formé six Comités pour discuter de questions relatives, entre autres, au partage du pouvoir, au statut administratif du Darfour, au partage des richesses, y compris les droits fonciers, à l'indemnisation et au retour des personnes déplacées et des réfugiés, ainsi que de la justice et de la réconciliation.

22. Au début du mois de mars, la Médiation, en collaboration avec la MINUAD, a initié une série de consultations dans nombre de localités du Darfour. Ces consultations ont été complétées par des réunions à Khartoum, dans les camps de réfugiés au Tchad et au niveau de la diaspora, s'appuyant sur les conclusions de la première Conférence de la société civile du Darfour à Doha, en novembre 2010, ainsi que sur le travail accompli dans le cadre du Dialogue et de la Consultation Darfour-Darfour (DDDC) et les conclusions des audiences publiques menées par le Groupe de haut niveau de l'UA sur le Darfour (GUAD), en juin 2009. Du 12 au 15 juillet 2010, la deuxième Conférence de la société civile du Darfour s'est tenue à Doha, simultanément avec les négociations entre le MLJ et le Gouvernement du Soudan. La Conférence a rassemblé quelque 400 représentants de la société civile des trois Etats du Darfour, de Khartoum, de la diaspora et des camps de réfugiés au Tchad.

23. De toute évidence, il importe de redoubler d'efforts pour faire avancer la quête de la paix, de la justice, de la réconciliation et de l'apaisement au Darfour. A cette fin, je suis heureux d'annoncer que la MINUAD et le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA travaillent à l'organisation, au Darfour, d'une Conférence Darfour-Darfour (DDC), à une date qui sera déterminée incessamment, s'appuyant, ce faisant, sur les progrès accomplis à Doha. Le Gouvernement du Soudan a marqué sa volonté de faciliter l'organisation de la DDC, dans le cadre des efforts globaux pour l'appropriation du processus de paix et une plus grande inclusivité. A sa 235<sup>ème</sup> réunion, le Conseil a exprimé son plein appui à l'organisation rapide de la DDC, et a instamment demandé à toutes les parties concernées d'apporter la coopération et le soutien nécessaires à cette initiative, tant il est vrai que le problème du Darfour nécessite un processus de négociations global et inclusif, qui aborde toutes les questions relatives à la paix, à la justice et à la réconciliation et implique le Gouvernement du Soudan, les belligérants armés, les partis politiques, les personnes déplacées, les réfugiés, les chefs traditionnels, l'administration autochtone, les groupes nomades et la société civile.

## **VI. JUSTICE, RECONCILIATION ET APAISEMENT**

24. Dans toutes ses délibérations sur le Darfour, le Conseil a fermement condamné les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire dans cette région, demandant que des mesures concrètes soient prises pour enquêter sur les abus commis et

traduire leurs auteurs en justice. Cette position est sous-tendue par les dispositions pertinentes de l'Acte constitutif et des autres instruments pertinents de l'UA sur l'impératif de lutte contre l'impunité.

25. Dans ce contexte, le GUAD, qui a été mis en place pour faire des recommandations sur la meilleure façon d'aborder les trois questions interdépendantes de la paix, de la justice et de la réconciliation, a consacré un volet important de ses travaux à ce qu'il importe de faire pour que justice soit rendue. Plus précisément, le Groupe a recommandé la création d'une Cour hybride pour juger les responsables des crimes les plus graves commis au Darfour. Le Groupe a également formulé des recommandations sur la réconciliation, tout en gardant à l'esprit que justice et réconciliation sont intimement liées et doivent être abordées et mises en œuvre de manière coordonnée. Entre autres, le Groupe a proposé la création d'une Commission Vérité, Justice et Réconciliation, afin de promouvoir la vérité et des actes appropriés de réconciliation, ainsi que d'accorder la grâce le cas échéant. Il me plaît d'annoncer que le Gouvernement vient de désigner une équipe pour engager des consultations avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau, en vue de convenir de la meilleure voie à suivre.

## **VII. PROCESSUS DE LA COUR PENALE INTERNATIONALE**

26. Au cours de la période indiquée, la Commission a continué de suivre le processus lancé par la Cour pénale internationale (CPI) contre le Président Omar Hassan Al Bashir. Il convient de rappeler que, le 4 mars 2009, la Chambre préliminaire I de la CPI a émis un mandat d'arrêt contre le Président Al Bashir pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité. A plusieurs reprises, le Conseil et d'autres organes de l'UA, y compris la Conférence, ont exprimé leur profonde préoccupation face aux conséquences de cette décision sur la recherche de la paix, de la justice, de la réconciliation et de l'apaisement au Soudan. A cet égard, l'UA a lancé des appels répétés au Conseil de sécurité pour qu'il fasse usage de l'article 16 du Statut de Rome, afin de différer le processus de la CPI. En outre, la 13<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence de l'Union, tenue à Syrte, en Libye, du 1<sup>er</sup> au 3 juillet 2009, a demandé aux Etats membres de ne pas donner suite à la demande de coopération de la CPI aux fins de l'arrestation et du transfert du Président Al Bashir [Assembly/AU/Dec.245(XIII)].

27. Depuis le mois de juillet dernier, aucun progrès n'a été accompli concernant la requête faite au Conseil de sécurité. En conséquence, la CPI a poursuivi son action. Le 12 juillet 2010, la Chambre préliminaire I de la CPI, à la suite d'une requête du Procureur de la CPI, a émis un deuxième mandat d'arrêt contre le Président soudanais pour génocide. La Commission a noté avec une profonde préoccupation ce développement, estimant que cette nouvelle décision de la CPI est contreproductive, et qu'elle complique les efforts en cours et accroît le risque d'instabilité, avec de graves conséquences pour le Soudan, la région et l'Afrique dans son ensemble. Je demande instamment, une fois de plus, au Conseil de sécurité des Nations unies d'assumer les responsabilités qui sont les siennes et de répondre positivement à l'appel lancé



pour le gel du processus initié par la CPI dans l'intérêt de la paix, de la justice et de la réconciliation.

**VIII. SUIVI DU RAPPORT ET DES RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE HAUT NIVEAU DE L'UA SUR LE DARFOUR ET ACTIVITES DU GROUPE DE MISE EN ŒUVRE DE HAUT NIVEAU DE L'UA SUR LE SOUDAN**

28. Il convient de rappeler que le GUAD a été établi conformément au communiqué de la 142<sup>ème</sup> réunion du Conseil tenue à Addis Abéba le 21 juillet 2008, avec pour mandat de formuler des recommandations sur la meilleure manière de traiter les trois problèmes interdépendants de la paix, de la justice et de la réconciliation au Darfour. Le Groupe, qui était dirigé par l'ancien Président sud-africain Thabo Mbeki et comprenait, entre autres, l'ancien Président du Burundi Pierre Buyoya et l'ancien chef d'Etat du Nigeria, le Général Abdulsalami Abubakar, a tenu sa réunion inaugurale à Addis Abéba, le 19 mars 2009. Dans le cadre du mandat qui lui a été confié, le Groupe a mené des consultations élargies avec la population du Darfour.

29. Le principal message que le GUAD a entendu et transmis pourrait de résumer dans la définition de la crise comme étant "la crise du Soudan au Darfour". En effet, alors que nombre d'autres facteurs sont en jeu, c'est essentiellement l'héritage historique de la gouvernance inéquitable du Soudan qui a conduit aux soulèvements armés dans différentes régions du pays, avec son cortège de cycles de conflits. Le GUAD considère la crise du Darfour comme un symptôme de la crise nationale soudanaise. Le GUAD a formulé nombre de recommandations, qui ont été approuvées par le Conseil lors de sa 207<sup>ème</sup> réunion tenue à Abuja le 29 octobre 2009. Le Conseil m'a demandé de mettre en place le Groupe de mise en œuvre de haut niveau pour aider à la mise en œuvre de tous les aspects des recommandations du GUAD, ainsi que dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global (CPA) et d'autres processus connexes.

30. Au cours de la période considérée, le Groupe de mise en œuvre de haut niveau a poursuivi ses efforts, menant des consultations continues avec les parties soudanaises pour les aider aussi bien dans la mise en œuvre du CPA que dans la recherche de la paix, de la justice et de la réconciliation au Darfour. Le Groupe de mise en œuvre a également maintenu des contacts étroits avec les pays voisins, ainsi qu'avec les partenaires internationaux. Dans ses efforts, le Groupe de mise en œuvre est guidé par le mandat qui lui a été confié, à savoir examiner les trois principaux piliers que sont la paix, la réconciliation et la justice dans le contexte du Darfour. De l'avis du Groupe de mise en œuvre, les objectifs de paix, de réconciliation et de justice au Darfour sont interdépendants et tout aussi souhaitables, et doivent être traités de manière compatible avec la nécessité de réaliser la transformation démocratique et socio-économique au Soudan. Comme indiqué plus haut, un rapport exhaustif sur les activités du Groupe de mise en œuvre de haut niveau a été soumis au Conseil lors de sa 235<sup>ème</sup> réunion tenue le 2 juillet 2010.

**IX. MISE EN PLACE DU FORUM CONSULTATIF SUR LE SOUDAN**

31. Le Conseil se souviendra que, lors de sa réunion d'Abuja, il m'a demandé de mener des consultations avec le Secrétaire général des Nations unies et le Secrétaire général de la Ligue des Etats arabes, en vue de la mise en place rapide d'un Forum consultatif, qui regrouperait les parties concernées, les pays voisins du Soudan, ainsi que les partenaires de l'UA, pour recevoir régulièrement des rapports sur la mise en œuvre de la décision adoptée à Abuja et servir de mécanisme de coordination. C'est dans ce contexte que j'ai convoqué la réunion inaugurale du Forum consultatif sur le Soudan, le 8 mai 2010, à Addis Abéba, avec les objectifs suivants: (a) faciliter le processus en cours de transformation démocratique du pays, conformément à la vision du CPA; (b) soutenir la mise en œuvre des dispositions restantes du CPA et le règlement des questions relatives aux arrangements post-référendaires; (c) accélérer la recherche d'une solution politique au conflit au Darfour; et (d) veiller à ce que les acteurs internationaux engagés dans le règlement du conflit au Soudan agissent de manière coordonnée.

32. La réunion a formellement mis en place le Forum consultatif sur le Soudan, qui se réunira tous les deux mois. En ce qui concerne le Darfour, la réunion a décidé que le processus politique au Darfour devrait être conduit conformément aux recommandations du GUAD, à savoir de façon à inclure toutes les parties au Darfour (belligérants et non-belligérants) et à traiter de manière approfondie de toutes les questions, y compris la justice et l'obligation redditionnelle, en vue de parvenir à un Accord politique global au Darfour. La réunion a souligné que le processus de paix de Doha, mené entre les belligérants, devrait se poursuivre avec pour objectif de mettre un terme au conflit entre le Gouvernement soudanais et les Mouvements armés, comme composante essentielle de ce processus. Au moment de la finalisation présent rapport, des préparatifs étaient en cours pour la tenue de la première réunion du Forum consultatif, le 17 juillet 2010 à Khartoum.

**X. OBSERVATIONS**

33. Malgré les efforts inlassables de la communauté internationale, la solution au conflit du Darfour reste encore à trouver. D'où la nécessité d'efforts redoublés pour parvenir à un accord politique global entre toutes les parties. L'urgence est d'autant plus grande que le Soudan entre dans l'une des phases les plus critiques de son histoire. Il importe que la paix soit rétablie au Darfour pour permettre à la population de cette région de participer pleinement aux décisions qui seront prises dans les prochains mois sur l'avenir du Soudan. Dans l'intervalle, je salue les progrès accomplis en vue de la transformation démocratique du Soudan, avec la tenue, en avril 2010, des élections générales, les efforts en cours pour régler les questions en suspens dans la mise en œuvre du CPA, et le début des négociations sur les arrangements post-référendaires. La réussite de ces processus nécessite l'implication de l'ensemble des Soudanais, ainsi que de toutes les parties prenantes, et un soutien sans faille de la communauté internationale. Je salue, en outre, la normalisation des relations entre le Tchad et le Soudan, qui contribuera de manière significative aux efforts d'ensemble pour trouver une solution au conflit du Darfour.

34. Je me félicite des progrès accomplis par la MINUAD en vue du parachèvement de son déploiement. Je voudrais mettre en relief la nécessité d'accorder une plus grande attention à l'emploi des ressources de la MINUAD pour améliorer la sécurité et mieux soutenir les efforts de redressement et de développement au Darfour. Cette démarche est, au demeurant, conforme aux conclusions de la réunion du Mécanisme tripartite tenue le 10 mai 2010, à Addis Abéba.

35. La MINUAD doit poursuivre et intensifier le travail qu'elle a entamé dans des conditions difficiles, pour que les développements positifs enregistrés à ce jour se traduisent par des avancées durables. C'est dans ce contexte que je recommande au Conseil de renouveler, pour une année supplémentaire, le mandat de la Mission. Toutefois, pour renforcer la capacité de la Mission, il est essentiel que les autorités soudanaises continuent de garantir à la MINUAD un environnement favorable, en prenant notamment les mesures qui s'imposent pour faciliter l'utilisation des moyens aériens de la Mission, y compris les hélicoptères militaires stationnés à Nyala. En outre, le Gouvernement et les Mouvements armés doivent tout mettre en œuvre pour lever les restrictions à la liberté de mouvement de la MINUAD.

36. Enfin, il importe de rappeler la responsabilité qui incombe au Gouvernement de s'attaquer aux causes profondes du conflit au Darfour, à savoir la marginalisation politique et socio-économique de la région. La MINUAD a un rôle important à jouer pour promouvoir un environnement sûr et propice aux rapatriements volontaires et soutenir les efforts visant à permettre à la population de disposer de moyens de subsistance. Mais aucune de ces contributions ne pourra se substituer au Gouvernement, qui se doit d'intensifier ses efforts au Darfour, pour favoriser le développement de la région et l'émancipation de ses populations.

2010-07-21

# Communiqué of the 237th Meeting of the Peace and Security Council of the African Union Held on 21 July 2010, Kampala, Uganda.

Peace and Security Council

African Union Commission

---

<https://papsrepository.africa-union.org/handle/123456789/1107>

*Downloaded from PAPS Digital Repository, Department of Political Affairs, Peace and Security (PAPS)*